



demande de pension alimentaire

Par **megandou**, le **15/06/2010** à **14:16**

Bonjour,

Mes parents ont divorcés il y a moins d'un an!

Ma mère a quitté le domicile conjugal où j'ai décidé de rester pour ne pas quitter ma chambre!

Étant âgée de 20 ans je suis étudiante dans une école privée sur Paris!

Cette année a été très dure car j'ai enchaîné les études et un poste de caissière dans un magasin de sport en CDI...

Habitant chez mon père à 1h30 de Paris, et finissant tard le travail, je me suis débrouillée toute l'année pour trouver un toit pour ne pas dormir dans ma voiture où malheureusement j'ai passé quelques nuits en plein hiver sans aucune inquiétude de ma mère...

Pour septembre je ne voudrais plus prendre ce risque de repasser des nuits fraîches dans ma voiture et donc me trouver un appartement mais avec les charges d'un appartement je ne pourrais pas reprendre mon année scolaire..!

Je voudrais savoir si j'ai le droit à une pension alimentaire malgré que je sois majeure???

Et si je fais une demande de pension alimentaire est-ce que mon père sera concerné car je ne veux pas l'embêter ma mère est partie en lui laissant le crédit immobilier est plein de factures malgré toutes ses difficultés il a fait son maximum pour m'aider à me nourrir...

Merci pour votre aide

Cordialement

Par **louloute59**, le **22/06/2010** à **14:21**

Je pense que tu devrais te renseigner auprès d'une assistante sociale et de la Caf car vu que tu poursuis des études, c'est à l'autre parent d'assurer tes études (c'est à dire ta mère vu que tu vis chez ton père)

Vu qu'elle est introuvable, je pense que la Caf se substituera à ta mère et te donnera un petit qqchose (tu essaies de récupérer cette somme auprès de ta mère).

Bon courage

Par **megandou**, le **22/06/2010** à **22:33**

merci louloute59 pour ton aide!

je vais prendre un rendez-vous voir ce qu'ils peuvent faire pour moi.

merci encore